

Conversion en viticulture biologique

Objectifs

Fournir les bases réglementaires, techniques et commerciales nécessaires pour réussir sa conversion en viticulture biologique

Contenu

La commercialisation des vins bio : dynamique de la viticulture bio, les marchés du vin bio (marché local, national ou à l'export, les marchés émergents...), les stratégies de commercialisation, l'évolution des prix de vente, les perspectives pour la filière
La réglementation sur la vinification bio : les matières et intrants autorisés, les pratiques œnologiques autorisées, les mentions apposables sur le vin

Le contexte de l'Agriculture Biologique : historique de l'agriculture biologique en France, la réglementation européenne de l'agriculture biologique (règlements CE n°834/2007 et 889/2008), l'évolution de la production et de la consommation bio, les démarches à la conversion, les systèmes d'aides à l'agriculture biologique (CAB, SAB, Aide à la certification etc.).
Les techniques de travail du sol, de fertilisation et de maîtrise sanitaire en viticulture biologique.

Les procédures de contrôles et de certification en agriculture biologique : les applications pratiques des contraintes
Les applications pratiques au vignoble et à la cave : mise en pratique des enseignements précédents sur une exploitation viticole bio : les techniques culturales, la vinification, la commercialisation

Infos complémentaires



Durée de la formation 3 jour(s)

Tarifs

Adhérent 0€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Viticulteurs bio ou ayant un projet de conversion en Bio adhérent du CIVAM Bio 34

Plus de renseignements

CIVAM Bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta
CS 50023
34875 Lattes Cedex
tél : 04 67 06 23 90
estelle.belbes@bio34.com

Taux de satisfaction : %

il est fortement recommandé de participer aux 3 journées de formation, repas à la charge des stagiaires (possibilité de se restaurer à la cantine du lycée, réservation auprès du CIVAM Bio 34)



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

18 déc 2012 lycée agricole la Condamine
09:00 - 17:30 34120 PEZENAS

Thierry DUCHENNE : Sud Vin Bio
Valérie Pladeau : Sud Vin Bio

10 janv 2013 Lycée agricole la Condamine
09:00 - 17:30 34120 PEZENAS

CIVAM Bio34
Jean René CAMBOURNAC : Chambre d'Agriculture de l'Hérault

17 janv 2013 lycée agricole la Condamine
09:00 - 17:30 34120 PEZENAS

Philippe NAVAS : Bureau VERITAS (Organisme Certificateur)
Nicolas CONSTANT : Sud Vin Bio
Vigneron bio
Estelle BELBES : CIVAM Bio 34

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune _____
--
Courriel _____
Téléphone _____
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))